

CGV-040424

UNIVERSITÉ DE MONCTON

169^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 24 avril 2004

de 8 h 30 à 14 h 37

Salle 142 Pavillon Adrien-J.-Cormier

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Édith Léger	Sud-Est
Ludger Blier	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)	Alida Léveillé-Brown	Nord-Est
Christian Boudreau	Étudiant (Moncton)	Yves Martin	Professeur (Edmundston)
Jeannot Castonguay	Nord-Ouest	Gaston Poitras	Extérieur des régions
Raymond Chiasson	Nord-Est	Dennis Savoie, président	Extérieur des régions
Benoit Couturier	Étudiant (Edmundston)	<u>Invités et invitées</u>	
Paul Deguire	Professeur (Moncton)	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Bernice Doiron Chiasson	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Glenda Doucet-Boudreau	Atlantique (N.-É.)	Armand Caron, vice-recteur	Shippagan
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Nassir El-Jabi, vice-recteur, Administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Cédric Landry	Étudiant (Shippagan)	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Roméo LeBlanc, chancelier	U de M	Jean-Guy Vienneau, vice-recteur par intérim, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Ronald LeBreton	Association des anciens, anciennes et amis (Moncton)		

ABSENCES MOTIVÉES : Marcel Bujold, Paul D'Astous, Gilles J. Godbout, Daniel Héту et Bélonie Mallet

ABSENCE : Robert Després

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
7. CORRESPONDANCE	4
8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-031206 et CGV040401	5
9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CGV)	5
9.1 CGV-031206	5
9.1.1 (8.1) Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement (Campus de Shippagan)	5
9.2 CGV-040401	5
10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
11. BUDGET 2004-2005 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	6
12. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-040129 ET CEX-040322	8
13. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)	9
13.1 CEX-040129	9
13.1.1 (8.1) Promotion : Campus de Moncton	9
13.1.2 (8.2) Permanence d'emploi : Campus de Moncton	9
13.2 CEX-040322	9
13.2.1 (5.1) Campagne majeure de financement	9
13.2.2 (5.2) Loi sur la protection de la vie privée	10
13.2.3 (7) Rapport du Comité d'appellation	10
13.1.4 (11) Librairie Acadienne et entrée principale du pavillon Léopold-Taillon	11
14. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-040129	11
15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	11
15.1 (5.1) Évaluation de programme : philosophie	11
15.2 (7.1) Création du Baccalauréat en gestion des zones côtières	14
15.3 (7.2) Création du Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire	14
15.4 (7.3) Abolition des programmes de Baccalauréat en technologie (majeure technologie en industrie) et B.T.-B. Éd. (majeure en technologie de l'industrie)	15
15.5 (7.4) Restructuration des programmes de cycles supérieures en études françaises	15
16. NOMINATIONS DE CADRES	15
16.1 Directeur général de l'Éducation permanente	15
16.2 Doyenne de la Faculté de droit	16
16.3 Bibliothécaire en chef	16
16.4 Vice-doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche	16
17. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	16
18. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	17
19. RÉGIMES DE RETRAITE	17
20. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-040305	17

21.	AFFAIRES NOUVELLES	18
	21.1 Poste de chancelier	18
	21.2 Dernière réunion	18
22.	PROCHAINE RÉUNION	18
23.	CLÔTURE	18
	DOCUMENTS	19
	Document A : Ordre du jour	A(1)
	Document B : Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement (Campus de Shippagan)	B(1-3)
	Document C : Rapport du recteur et vice-chancelier	C(1-32)
	Document D : Budget 2004-2005 de l'Université de Moncton	D(1-47)
	Document E : Politique de confidentialité	E(1-8)
	Document F : Librairie Acadienne et entrée principale du pavillon Léopold-Taillon	F(1-11)
	Document G : Procès-verbal CCJ-040129	G(1-8)
	Document H : Régimes de pension	H(1-2)
	Document I : Politique de sélection d'une ou d'un chancelier	I(1-2)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres à cette 169^e séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 8 h 30.

Il félicite le recteur et vice-chancelier, monsieur **Yvon Fontaine** qui recevra la croix de chevalier de la part de la France durant la période menant aux célébrations du 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite les membres à se recueillir et à penser aux personnes suivantes qui sont décédées récemment : père **Raymond-H. Shevenell**, O.M.I décédé le 12 décembre 2003. Il avait reçu un doctorat honorifique en octobre 1975; **Gérard Jérôme LeBreton**, décédé le 22 janvier 2004, il était le père de Ronald LeBreton; **Rita Blier**, décédée en février 2004. Elle était la mère du docteur Ludger Blier; père **Léonard Gaudet** (de la congrégation de Ste-Croix), décédé en mars. Il était un professeur émérite de l'Université de Moncton depuis octobre 1977; et **Harrison McCain**, décédé le 18 mars 2004. Il avait reçu un doctorat honorifique en administration des affaires de l'Université de Moncton en mai 1998.

Également, le président demande d'avoir une pensée pour les étudiantes et étudiants qui vont quitter les campus en leur souhaitant un été productif et reposant.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à **Cédric Landry**, étudiant au Campus de Shippagan et à **Christian Boudreau**, étudiant au Campus de Moncton.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

On ajoute la rubrique suivante :

< 21.1 Poste de chancelier

R : 01-CGV-040424

Jeannot Castonguay, appuyé par Gaston Poitras, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Aucune.

8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-031206 ET CGV-040401

R : 02-CGV-040424

Jeannot Castonguay, appuyée par Bernice Doiron Chiasson, propose :

« Que les procès-verbaux CGV-031206 et CGV-040401 soient adoptés. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CGV)

9.1 CGV-031206

9.1.1 (9.1) Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement (Campus de Shippagan)

Voir le Document B, p. 1-3

Le recteur et vice-chancelier rappelle que le Conseil des gouverneurs avait mandaté la gestion de développer des projets pour l'ajout d'unités de logement pour les trois campus. Le Conseil a déjà pris une décision quant au projet du Campus de Moncton. Le projet du Campus de Shippagan est soumis aujourd'hui et celui du Campus d'Edmundston sera présenté à la réunion du 19 juin.

Pour sa part, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines indique que le Comité de finance avait étudié deux projets pour le Campus de Shippagan et favorise celui qui offre le plus grand nombre de lits. La résidence comprendra 18 clusters (42 lits) à un coût de 40 119 \$ l'unité. On prévoit un taux d'occupation à 100 % pendant huit mois et à 60 % pendant la période estivale. Il explique par la suite le plan de financement du projet.

R : 03-CGV-040424

Cédric Landry, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs autorise l'Université de Moncton (Campus de Shippagan) à construire un complexe résidentiel de 18 clusters (42 lits) à un coût total de 1 685 000 \$ et financé par un prêt hypothécaire d'un maximum de 1 853 500 \$ (1 685 000 \$ + 10 % de dépasement). »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

9.2 CGV-040401

Le recteur et vice-chancelier indique que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Neil Boucher, entrera en fonction le 15 mai 2004 et participera à la cérémonie de Collation des diplômes au Campus de Moncton.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document C, p. 1-32

Le recteur et vice-chancelier présente le contenu de son rapport qui porte sur les volets suivants : a) les dossiers de développement (campagne Excellence, Institut de recherche sur les zones côtières, programme de chaires de recherche du Canada, régimes de pension, ajout de résidences, axe santé, Parc scientifique, financement LOE et plan d'action pour les langues officielles 2004-2009 - Plan Dion, Centre atlantique sur les politiques publiques); b) activités et dossiers d'importance (négociations, nouveaux programmes, recrutement étudiant, activités et projets, reconnaissances) et c) bilan des objectifs 2003-2004.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton demande des renseignements supplémentaires quant aux objectifs à long terme de l'Université en ce qui concerne le développement de l'axe de la santé et plus précisément si une faculté de médecine figure dans ces objectifs.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

Dans un autre ordre d'idée, il encourage l'Université à poursuivre dans ses démarches pour accroître le financement étant donné la structure particulière de l'Université et son caractère francophone.

Le recteur et vice-chancelier précise que dans le cadre du consortium sur la santé, l'Université a reçu 8 M \$. Il existe une autre entente avec le Québec pour un montant de 9 M \$. Ce montant est géré par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Essentiellement, trois éléments sont visés : a) augmenter le nombre de sièges au Québec pour la formation en médecine; b) continuer à développer la capacité pour la formation pré-doctorale clinique pour les médecins du Nouveau-Brunswick et c) récupérer une partie de la formation d'autres professionnels de la santé dans les institutions du Nouveau-Brunswick. Quant à une faculté de médecine, l'Université n'a pas de projet pour l'instant. Le mois dernier, le recteur de l'Université de Sherbrooke, accompagné du doyen et quelques professeurs de la Faculté de médecine, ont rendu visite à l'Université de Moncton. La Faculté de médecine veut augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans son programme et souhaite délocaliser la formation ainsi qu'une collaboration avec l'Université de Moncton. On examine présentement comment aborder cette question.

Le président du Conseil souligne l'importance de la Campagne Excellence et encourage les membres du Conseil à s'engager dans celle-ci. Lors des autres campagnes, les membres du Conseil ont contribué à 100 % et il souhaiterait une contribution semblable à cette présente campagne. Les bénévoles approcheront les membres sous peu pour solliciter leur contribution.

R : 04-CGV-040424

Gaston Poitras, appuyé par Glenda Doucet-Boudreau, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

11. BUDGET 2004-2005 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Voir le Document D, p. 1-47

Invité : Daniel Godbout, directeur du Service des finances

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines rappelle les principes directeurs du budget approuvés par le Conseil des gouverneurs en décembre. Par la suite, il explique les faits saillants du budget 2004-2005, l'état des revenus et dépenses prévus pour la prochaine année pour l'ensemble de l'Université et pour chaque campus et explique les variations entre les prévisions 2003-2004 et celles de 2004-2005. Enfin, il présente des données sous forme de graphiques pour illustrer l'évolution de certains revenus et dépenses au cours des derniers 10 ans.

La discussion qui s'ensuit soulève les points suivants :

- < Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton demande des renseignements quant au 25 % de la subvention variable. Aussi, il questionne la possibilité de l'Université de pouvoir maintenir l'évolution des dépenses compte tenu des ententes collectives. Il devient difficile de recruter des professeures et professeurs puisque l'Université est moins concurrentielle au niveau des salaires. L'appui financier n'est pas suffisant pour une université généraliste comme l'Université de Moncton.
- < Le représentant des professeures et professeurs du Campus d'Edmundston demande si l'évolution des dépenses comprend le budget de fonctionnement ou l'ensemble des dépenses et quel est le pourcentage des dépenses qui est attribué à la masse salariale. Il se renseigne aussi à savoir quel est le pourcentage prévu à l'augmentation de la masse salariale dans le budget et enfin si l'Université songe à établir les droits de scolarité selon la formule du coût par crédit.

11. BUDGET 2004-2005 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

- < Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus de Moncton fait les observations suivantes : a) c'est un peu malheureux que l'Université augmente les droits de scolarité pour équilibrer le budget malgré qu'il reconnaît les efforts investis pour contrôler les dépenses et s'inquiète du fait qu'il y a risque de dépasser la moyenne nationale des droits de scolarité si la hausse continue; b) il reconnaît et apprécie l'effort pour augmenter, dans le budget, les sommes accordées aux bourses, toutefois, il souligne l'écart entre le budget par rapport aux sports et celui aux loisirs socioculturels. Il demande où est rendu l'étude promise l'an dernier face aux loisirs socioculturels.
- < Le gouvernement provincial avait promis des augmentations de la subvention de 10 % sur trois ans. Pour l'année 2004-2005, il accorde 2 %. A-t-il l'intention de respecter sa promesse de 10 %?
- < Le budget prévoit le remboursement d'un emprunt pour renflouer les régimes de retraite. Le calcul du montant à emprunter est basé sur quelles hypothèses de rendement et de période de remboursement?
- < Le principe directeur numéro 2 fait référence à l'équilibre entre l'accès aux études universitaires et les droits de scolarité concurrentiels par rapport aux universités du Nouveau-Brunswick. La moyenne au Nouveau-Brunswick est de 4 457 \$. Par ailleurs, nos concurrents sont plutôt le Québec et l'Université d'Ottawa. Les droits de scolarité à l'Université d'Ottawa sont-ils plus élevés qu'à l'Université de Moncton?
- < Le premier paragraphe d'introduction des principes directeurs du budget mentionne que l'Université est de plus en plus tributaire d'ententes fédérales/provinciales. Le tableau de l'évolution des dépenses en tient compte et cela est inquiétant à long terme s'il n'y a pas moyen d'inclure ces revenus dans le budget. La situation de l'Université risque de devenir alarmante.

Le recteur et vice-chancelier et le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines ajoutent les commentaires suivants :

- < La variation de 25 % de la subvention provinciale est calculée sur une moyenne du nombre d'étudiantes et d'étudiants sur trois ans et en comparaison avec les autres universités de la province quant au pourcentage d'augmentation ou de diminution.
- < L'Université a toujours rencontré ses obligations par rapport aux conventions collectives. Les négociations ne sont pas terminées et il faut être conscient des besoins de l'Université et la capacité de payer de la province. Il est certain qu'il faut continuer à faire valoir la spécificité de l'Université et être à l'avant plan tout en étant conscient des réalités de la province.
- < L'évolution des dépenses comprend le budget de fonctionnement. Le pourcentage des dépenses lié à la masse salarial ne varie pas beaucoup sauf que dernièrement, la masse salariale augmente plus vite que les autres dépenses. En ce qui concerne l'échelle salariale, ce qui est prévu au budget est ce que l'employeur a présenté aux comités de négociation. Présentement, la formule des droits de scolarité par crédit s'applique aux études supérieures. Une réflexion a été entamée à l'interne par rapport à modifier, s'il y a lieu, la formule des droit de scolarité au premier cycle. Toutefois, la question n'était pas suffisamment approfondie pour suggérer des changements dans le présent exercice budgétaire.
- < L'Université a fait un effort pour contrôler la hausse des droits de scolarité afin de les maintenir à un niveau comparable. Ailleurs, les droits augmenteront de façon plus importante. L'Université a toujours contrôlé les dépenses, mais devra le faire davantage parce qu'elle ne peut pas s'attendre à des augmentations importantes du nombre d'étudiantes et d'étudiants au cours des prochaines années. Les revenus de la province sont les seules façons de pouvoir augmenter ceux de l'Université. Il faudrait que le gouvernement fasse comme en Ontario et à Terre-Neuve, c'est-à-dire geler les droits de scolarité, mais compenser par une augmentation des subventions aux universités. Autrement, l'Université devra envisager de couper davantage dans les dépenses et réduire les opérations.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

13.1 CEX-040129

13.1.1 (8.1) Promotion : Campus de Moncton

R : 07-CGV-040424

Jean-Guy Finn, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs, des dispositions de l'article 85(1) des Statuts et règlements, et conformément aux stipulations de l'article 25 ainsi qu'à celles des annexes « F » et « G » de la Convention collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à **Louise Aucoin** (Faculté de droit) à compter du 1^{er} juillet 2004. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

13.1.2 (8.2) Permanence d'emploi : Campus de Moncton

Attendu qu'une erreur s'est glissée dans le Rapport des ressources humaines soumis à la réunion du Conseil des gouverneurs du 6 décembre 2003 concernant le dossier du professeur Jean-François Richard;

attendu que la résolution R : 20-CGV-031206 recommande que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée au professeur Jean-François Richard;

attendu que le professeur Jean-François Richard est déjà classifié au rang d'agrégé;

attendu que le Rapport des ressources humaines aurait dû faire référence à l'étude du dossier du professeur Richard en vue de la permanence d'emploi;

R : 08-CGV-040424

Yves Martin, appuyé par Ronald LeBreton, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs, des dispositions de l'article 85(1) des Statuts et règlements, et conformément aux stipulations de l'article 25 ainsi qu'à celles des annexes « F » et « G » de la Convention collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, que la permanence d'emploi soit attribuée à **Jean-François Richard** (Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle) à compter du 1^{er} juillet 2004. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

13.2 CEX-040322

13.2.1 (5.1) Campagne majeure de financement

R : 09-CGV-040424

Yvon Fontaine, appuyé par Yves Martin, propose :

« Que Conseil des gouverneurs adopte l'ordre suivant pour le volet institutionnel dans le cadre du programme de reconnaissance à l'intention des donateurs et donatrices : »

13.2.4 **(11) Librairie Acadienne et entrée principale du pavillon Léopold-Taillon**

Voir le Document F, p. 1-11

Par le biais du rapport du recteur et vice-chancelier, le Conseil des gouverneurs, à sa réunion de décembre, avait été informé du résultat d'une étude de vérification de la Librairie Acadienne. C'est ainsi que la succursale Champlain fermait ses portes le 21 décembre et que la planification de la modernisation des locaux de la librairie du pavillon Léopold-Taillon était entamée en prévision d'effectuer les travaux au courant de l'été. Pour optimiser davantage la mise à niveau de cette librairie et augmenter sa superficie, cela nécessite le réaménagement de l'entrée principale du pavillon Léopold-Taillon et par conséquent une rénovation du lobby. Le Comité de finance avait autorisé l'Université de procéder. Toutefois, afin que les travaux de rénovation soient complétés à temps pour la rentrée en septembre 2004, ils devaient commencer dès le début avril 2004. C'est pourquoi, exceptionnellement, le Comité exécutif a autorisé l'Université à procéder tout en précisant que cette autorisation devait être ratifiée par le Conseil des gouverneurs.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus d'Edmundston questionne la priorité accordée à ce projet alors que l'Université a déjà établi une liste de priorités. Un autre membre signale que le projet soumis présente les rénovations selon deux phases et demande si le Conseil se prononce sur ces deux phases.

Le recteur et vice-chancelier mentionne qu'il y a deux types de priorités soit celles en fonction des subventions restreintes et les autres selon la subvention pour des projets capitaux. La librairie fait partie de la première priorité (subvention restreinte) et ne modifie en rien la seconde liste de priorités. Quant à l'approbation du projet présenté, le recteur et vice-chancelier précise que le Conseil des gouverneurs approuve l'emprunt et non le projet.

R : 14-CGV-040424

Raymond Chiasson, appuyé par Christian Boudreau, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs autorise la gestion de l'Université de Moncton à procéder aux travaux de rénovation du pavillon Léopold-Taillon incluant un emprunt de 327 000 \$. »

Vote sur R14 Pour 17 Contre 1 ADOPTÉE

14. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-040129**

Voir le Document G, p. 1-8

R : 15-CGV-040424

Jeannot Castonguay, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-040129. »

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

15. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

15.1 **(5.1) Évaluation de programme : philosophie**

R : 16-CGV-040424

Paul Deguire, appuyé par Yves Martin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de philosophie, c'est-à-dire :

15.1 **(5.1) Évaluation de programme : philosophie** (suite)

R : 16-CGV-040424 (suite)

LA PHILOSOPHIE DANS LE CONTEXTE DE LA STRUCTURE DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

RECOMMANDATION 1

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, le doyen des études du Campus d'Edmundston et le doyen des études du Campus de Shippagan, de concert avec les unités académiques concernées de chaque campus, s'entendent pour coordonner la mise sur pied d'une UARD en philosophie à l'Université de Moncton dans les plus brefs délais.

LE RÔLE DE LA PHILOSOPHIE À L'UNIVERSITÉ

RECOMMANDATION 2

Que l'Université s'assure que la philosophie continue de jouer un rôle important au sein de l'institution et que sa présence soit maintenue dans plusieurs de ses programmes universitaires.

RECOMMANDATION 3

Que les facultés et campus de l'Université fassent la promotion des cours de philosophie destinés à leurs diverses disciplines d'enseignement auprès de leurs étudiantes et étudiants.

RÉFORME DES PROGRAMMES DE 1^{ER} CYCLE EN PHILOSOPHIE

RECOMMANDATION 4

Que les programmes de majeure et de mineure en philosophie soient maintenus et que la Faculté et le Département, en collaboration avec les campus d'Edmundston et de Shippagan, prennent les moyens nécessaires afin de consolider ces deux programmes.

RECOMMANDATION 13

- *Étant donné que l'évaluateur externe propose que l'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme de spécialisation ou de majeure choisisse 15 crédits dans la liste bonifiée des cours thématiques de « spécialisation » suivants :*

PHIL 3512, PHIL 3522, PHIL 3532, PHIL 3542, PHIL 4652, PHIL 4682

PHIL xxxx Introduction à la philosophie du langage

PHIL xxxx Philosophie continentale contemporaine

PHIL xxxx Logique formelle

PHIL xxxx Questions de philosophie de l'esprit;

- *étant donné que l'évaluateur externe propose que les crédits « totalement optionnels » choisis parmi les cours PHIL restent à 21 pour la spécialisation et passent de 15 à 6 pour la majeure;*
- *étant donné qu'il suggère que la répartition du nombre de crédits pour les autres regroupements de cours à option en philosophie demeure inchangée;*
- *étant donné qu'un programme de spécialisation doit comporter entre 60 à 66 crédits de cours dans la discipline de la spécialisation (Règlement 2.2.1);*

15.1 **(5.1) Évaluation de programme : philosophie** (suite)**R : 16-CGV-040424** (suite)

- *étant donné qu'un programme de majeure doit comprendre entre 42 à 48 crédits de cours dans la discipline de la majeure (Règlement 2.3.2);*
- *étant donné que la recommandation de l'évaluateur externe ferait passer le nombre de crédits de cours dans la discipline de la spécialisation à 72 crédits et dans la discipline de la majeure à 54;*

que les instances concernées des trois campus étudient les recommandations de l'évaluateur externe et proposent une répartition des cours à option en philosophie relatifs aux programmes de spécialisation et de majeure qui respecte les paramètres en vigueur à l'Université.

RECOMMANDATION 15

Que les instances concernées des trois campus examinent les suggestions de l'évaluateur externe relativement à la place des cours de formation générale et de disciplines connexes et de la formation interdisciplinaire dans les programmes de spécialisation et de majeure et fassent une recommandation à cet effet qui respecte les paramètres en vigueur à l'Université.

LE CORPS PROFESSORAL**RECOMMANDATION 16**

Afin de pallier au manque de ressources professorales dans l'un ou l'autre des campus, que la voie de la médiatisation soit étudiée comme moyen de satisfaire aux besoins inhérents aux programmes et aux étudiantes et étudiants.

LE PROJET DE PROGRAMME EN ÉTHIQUE AU DEUXIÈME CYCLE**RECOMMANDATION 17**

Que l'équipe concernée du Département de philosophie et la Faculté des arts et des sciences sociales examinent attentivement la proposition du projet de programme en éthique au deuxième cycle (certificat et maîtrise) faite par l'évaluateur externe, étudient sa faisabilité et, s'il y a lieu, concrétisent cette idée dans une proposition de programme auprès des instances appropriées de l'Université. Dans la foulée de cette proposition, il serait souhaitable que le Département et la Faculté proposent l'abolition du programme de Maîtrise en philosophie actuel (les admissions à ce programme sont suspendues depuis plusieurs années).

GÉNÉRALITÉ**RECOMMANDATION 18**

Ainsi que le suggère l'évaluateur externe, que les instances concernées à la Faculté des arts et des sciences sociales et aux campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec les services de promotion et de recrutement de l'Université, examinent les suggestions de l'évaluateur externe pour mieux faire connaître les programmes de philosophie et augmenter la fréquentation des programmes et des cours de philosophie.

15.1 **(5.1) Évaluation de programme : philosophie** (suite)**R : 16-CGV-040424** (suite)**RECOMMANDATION 19**

Advenant le cas où les campagnes de promotion et de recrutement ne permettent pas d'augmenter de façon significative le nombre d'étudiantes et d'étudiants, que l'Université réévalue la situation du programme de spécialisation après la quatrième année de mise en œuvre du programme modifié. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

15.2 **(7.1) Création du Baccalauréat en gestion des zones côtières****R : 17-CGV-040424**

Cédric Landry, appuyé par Ludger Blier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création des deux nouveaux programmes suivants : le Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières et le Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (régime coopératif) au Campus de Shippagan en autant que les ressources financières suffisantes pour offrir les programmes soient obtenues. »

Un membre se renseigne à savoir si le financement recherché porte sur le lancement du programme ou sur son maintien et aussi si le nombre d'étudiantes et d'étudiants prévu comprend un ajout net d'étudiants ou un déplacement.

Le recteur et vice-chancelier précise que le financement prévu comprend les coûts pour le lancement et ceux pour le maintien. Il y a présentement une démarche auprès de la province pour augmenter le financement à la base. Les prévisions par rapport au nombre d'étudiants tiennent compte que des étudiantes et étudiants seraient venus dans d'autres programmes donc ce ne serait pas nécessairement un ajout net.

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

15.3 **(7.2) Création du Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire****R : 18-CGV-040424**

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Édith Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire. »

Le représentant des professeures et professeurs du Campus d'Edmundston demande si les étudiantes et étudiants de ce nouveau programme pourront s'inscrire aux trois campus. Le recteur et vice-chancelier indique que ce sera le cas pour la première année du programme. Au-delà de cette première année, il n'est pas en mesure de répondre puisque le Sénat académique ne s'est pas prononcé sur cette question. D'autre part, il faudrait étudier cette question à la lumière de la Loi sur l'Université de Moncton.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton souligne une préoccupation par rapport à la qualité du programme au niveau de la quatrième année. Selon le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la Faculté des sciences a été saisie de cette question lors de la dernière réunion du Sénat académique et verra à y remédier.

Un membre se renseigne à savoir si les diplômés de ce programme auront à subir des examens nationaux. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche signale que ce programme sera soumis à une accréditation nationale.

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

Dîner de 12 h 38 à 13 h 23

15.4 **(7.3) Abolition des programmes de Baccalauréat en technologie (majeure technologie en industrie) et B.T.-B. Éd. (majeure en technologie de l'industrie)**

R : 19-CGV-040424

Édith Léger, appuyée par Raymond Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'abolition des programmes suivants : Baccalauréat en technologie (majeure technologie en industrie) et B.T.-B. Éd. (majeure en technologie de l'industrie). »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

15.5 **(7.4) Restructuration des programmes de cycles supérieures en études françaises**

R : 20-CGV-040424

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Yves Martin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création des quatre programmes suivants : Maîtrise ès arts (sciences du langage); Maîtrise ès arts (études littéraires); Doctorat en études littéraires et Doctorat en sciences du langage, conditionnelle à l'abolition des programmes actuels. »

Un membre souligne qu'en acceptant cette résolution, on ajoute deux nouveaux programmes à l'Université.

Le recteur et vice-chancelier mentionne qu'il y a toujours eu deux volets de la formation en études françaises et que ceci vient préciser ce qui a toujours existé. C'est la même formation qui se poursuit avec les mêmes ressources.

Vote sur R20

Pour 17

Contre 1

ADOPTÉE

R : 21-CGV-040424

Ronald LeBreton, appuyé par Yves Martin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'abolition des deux programmes suivants : Maîtrise ès arts (français) et Doctorat en études françaises. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

16. NOMINATIONS DE CADRES

16.1 **Directeur général de l'Éducation permanente**

R : 22-CGV-040424

Yvon Fontaine, appuyé par Yves Martin, propose :

*« Que **Patrick Maltais** soit nommé directeur générale de l'Éducation permanente pour un mandat régulier de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2009. »*

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

16.2 Doyenne de la Faculté de droit**R : 23-CGV-040424**

Yvon Fontaine, appuyé par Christian Boudreau, propose :

« Que **Marie-France Albert** soit nommée doyenne de la Faculté de droit pour un mandat régulier de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2009. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

16.3 Bibliothécaire en chef**R : 24-CGV-040424**

Yvon Fontaine, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« Que **Sonia Poulin** soit nommée bibliothécaire en chef pour un mandat régulier de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2009. »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

16.4 Vice-doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche**R : 25-CGV-040424**

Yvon Fontaine, appuyé par Jean-Guy Finn, propose :

« Que **Anne Paulin** soit nommée vice-doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour un mandat régulier de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2009. »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

17. **RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DE LA RECTRICE OU DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER**

Le recteur et vice-chancelier s'absente pour cette partie de la réunion de même que tous les membres invités sauf la secrétaire générale.

Le président présente le rapport du Comité de sélection.

R : 26-CGV-040424

Raymond Chiasson, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que le mandat actuel du recteur et vice-chancelier, **Yvon Fontaine**, soit renouvelé pour un second mandat régulier de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2005 jusqu'au 30 juin 2010. »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

Au retour du recteur et vice-chancelier, le président le félicite pour ce deuxième mandat et le remercie d'avoir accepté ce défi.

Le recteur et vice-chancelier exprime son appréciation envers les membres du Conseil des gouverneurs et dit sentir la confiance de celui-ci. Il remercie tous ceux et celles qui l'appuient régulièrement dans son travail, soit les membres du Conseil des gouverneurs, l'Équipe de direction, le personnel de son bureau, les étudiantes et étudiants, les professeures et professeurs et la communauté universitaire. Il se dit heureux d'entreprendre un second mandat et assure son entière collaboration.

18. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le président du Comité, Jean-Guy Finn, résume brièvement les activités de ce comité depuis sa création en septembre.

R : 27-CGV-040424

Jean-Guy Finn, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

*« Que **Lise Bastarache** soit nommée au Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2007. »*

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

19. RÉGIMES DE RETRAITE

Voir le Document H, p. 1-2

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique l'état des régimes de retraite. Les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003 seront déposés auprès du surintendant des pensions. Jusqu'à présent, des mesures ont été prises pour augmenter les contributions aux régimes; les employés et l'employeur ont accepté d'augmenter leur contribution de 1 %. Les régimes sont déficitaires sur une base continue de plusieurs milliers de dollars. Par ailleurs, les frais de gestion sont présentement payés par l'employeur. Toutefois, un changement sera amené à la prochaine réunion pour modifier ce règlement. Aussi, une évaluation actuarielle sera effectuée à chaque année. Le recteur et vice-chancelier ajoute qu'il est souhaité que les rendements des régimes s'améliorent de manière à pouvoir repayer l'emprunt. Il souligne que l'Université de Moncton n'est pas la seule dans cette situation.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus d'Edmundston souligne que les régimes de retraite sont passablement volatiles et qu'il y a eu des surplus à un certain moment donné ce qui a permis à l'employeur de prendre un congé de paiement dans un régime.

Le recteur et vice-chancelier précise qu'en ce qui concerne le régime des professeures et professeurs, les surplus ont toujours été utilisés pour bonifier le régime. Quant à l'autre régime, les surplus ont excédé la limite selon la loi. Une partie de ces excédents ont servi à bonifier ce régime. Selon les règlements des régimes de l'Université, l'employeur est propriétaire des surplus et des déficits.

Un membre se renseigne par rapport aux régimes des autres universités de la province à savoir s'ils sont du même genre que ceux de l'Université de Moncton.

Le recteur et vice-chancelier indique qu'à l'exception de la University of New Brunswick, les autres ont un régime à contribution définie. Aussi, dans les autres universités, les surplus et les déficits sont partagés entre l'employeur et l'employé.

20. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-040305

Jean-Guy Vienneau attire l'attention des membres sur deux décisions du Sénat académique. Le mode de représentation du personnel enseignant du Campus de Moncton au Sénat a été modifié. Un doctorat honorifique a été accordé à monsieur Gilles Lepage.

21. AFFAIRES NOUVELLES**21.1 Poste de chancelier**

Voir le Document I, p. 1-2

Le recteur et vice-chancelier fait savoir, avec regret, que le chancelier, le très honorable Roméo LeBlanc, souhaite mettre fin à son mandat à la fin juin de cette année et qu'il est important de respecter la volonté de monsieur LeBlanc. Il rappelle aux membres du Conseil la politique adoptée en septembre dernier quant à la sélection d'un chancelier. Il souhaiterait que le Comité exécutif, qui est responsable de ce dossier, puisse présenter une candidature en septembre prochain.

21.2 Dernière réunion

Le président remercie Benoit Couturier qui assiste à sa dernière réunion du Conseil des gouverneurs et lui souhaite bon succès dans ses projets. Il remercie également Jean-Guy Vienneau qui a accepté le poste de vice-recteur par intérim et lui souhaite bonne chance dans ses autres défis dont la direction générale de la Campagne Excellence.

22. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le samedi 19 juin 2004 à 8 h 30 à Shippagan.

23. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 37.

Contresigné le _____

Dennis Savoie, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale

DOCUMENTS